COMMUNE
DE VENDENHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 4 Février 2019 à 20h00

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 28 Janvier 2019, sous la présidence de M. le Maire, Philippe PFRIMMER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :
Pierre SCHWARTZ - Carine DURET - Philippe MEDER - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Cathie GNEITING - Raymond FEUCHT - Véronique ESCHBACH - Cédric SCHAULY - Marie-Odile KRIEGEL - Jean-Pierre LE LOUP - Claude GANTER - Anne RIEDINGER - Pascal HARMELLE - Alexis KOPEL - Monique SIFFERT - Christophe HAREAU - Nathalie SPANO - Nathalie BARBARAS - Valérie RENARD - Benoît TROG - Jean MISCHLER - Christian SCHNEIDER - Richard KAISER

Etaient Absents avec Procurations :
Elisabeth HAMON représentée par Pierre SCHWARTZ
Frédéric MARION-GARCIA représenté par Nathalie BARBARAS
Nathalie HALTER représentée par Carine DURET jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : Richard KAISER

A 20h, M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à MM. Nicolas PFISTER (Directeur du Développement de la Sté Brownfield, René GASS (Chargé d'Affaire - Brownfield) et Julien GUILLON (Chef de Projet - EMS).

Il donne ensuite lecture des procurations.

Présentation Eco parc Rhénan

M. PFRIMMER introduit le sujet et avant de passer la parole aux invités, aborde brièvement les différents enjeux du dossier. Enjeux environnementaux, économiques, en termes de circulation et de finances pour la Commune.

L'enjeu de départ était de ne pas laisser la défunte Raffinerie en friche ! Si rien n'avait été fait, nous aurions une bombe à retardement sur les bras.
Heureusement, L'EMS, la Région, le Département et les 2 Communes ont parfaitement coopéré pour trouver les voies et moyens, et imaginer un montage global, à travers un partenariat Public-Privé, qui a traité le démontage, la dépollution et la transformation du site.

Aujourd'hui cette nouvelle Zone Industrielle sort de terre et le moment semble bien choisi pour faire un point d'étape et regarder d'un peu plus près et de manière globale, les activités et les entreprises qui vont s'installer sur le site.

Nous nous intéresserons également à l'impact environnemental et au volet circulation.
Pour finir, il y a l'aspect financier :
Cette partie ne sera pas développée ce soir. Nous savons que la Commune touchera une Taxe d'Aménagement d'environ 1 million d'euros, dont la moitié sera versée en 2019.

Nous savons que la Commune touchera entre 10.000 et 15.000 € de Taxe sur le Foncier non bâti cette année.
Nous ignorons combien représente le Foncier Bâti (à partir de 2020 ou 2021), car la DGFIP n'a pas encore défini les valeurs locatives qui serviront de base de taxation.

Présentation du powerpoint
Après une présentation très complète de M. PFISTER nous passons aux questions :

Mme RENARD s'interroge sur un éventuel élargissement de voirie entre les deux giratoires.
M. MISCHLER demande s'il est prévu une nouvelle route à partir du rond-point au bout de la RD 226 et de la RD 64 en provenance de la Zone Commerciale Nord.
MM. GUILLON et PFISTER n'ont aucune connaissance de ces informations.

Pour répondre à une question de M. TROG, concernant les transports en commun, M. GUILLON explique que 2 hypothèses sont actuellement étudiées : soit un transport à la demande, soit dévier la ligne 74 par l'Eco parc Rhénan. Au moment de la refonte du quadrant Nord, l'Eco parc n'était pas annoncé aussi tôt ! Nous avons cependant encore un peu de temps, car la zone ne sera terminée qu'en 2021. La prochaine étape consistera à identifier les besoins, afin de déterminer quelle est la meilleure solution.

Une piste cyclable est également prévue. Elle est inscrite dans le programme pluriannuel de voiries 2021-2024. Les 2 communes demandent la réalisation dès 2021.

Mme RENARD demande ce qu'il en est de la 2ème tranche. M. GUILLON précise que c'est une zone verte à préserver, les terrains ont été rachetés par l'EMS qui a lancé des études de faisabilité pour une éventuelle extension à long terme. Le site étant très sensible d'un point de vue environnemental, les compensations s'annoncent importantes. L'opération n'a que peu de chances d'aboutir à moyen-long terme.

M. MISCHLER demande si Brownfield est en possession de tous les PV de «récolement».
M. PFISTER répond qu'ils sont en possession du 1er et du 2ème PV et en attente du 3ème. Il réexplique le « process » de dépollution et précise qu'une garantie de dépollution a été donnée aux différents acquéreurs à travers les actes notariés.

M. MISCHLER s'étonne qu'avec le trafic, on ne parle que des transports en commun, des voies cyclables, alors qu'il y a une ligne de chemin de fer. M. PFISTER explique qu'à l'heure actuelle il y a bien un embranchement particulier qui dessert le site WAGRAM. Cet embranchement pourrait être facilement prolongé mais aucune des futures entreprises n'est intéressée pour l'heure.

M. GANTER souligne l'excellence du travail réalisé pour cet aménagement et s'étonne du peu d'industriels sur la zone. M. PFISTER confirme que ce n'est pas faute d'avoir communiqué sur la commercialisation du site, mais qu'aucun industriel n'a souhaité s'installer dans ce périmètre.

A la question de Mme RENARD, M. PFISTER affirme qu'il ne peut y avoir un deuxième accès côté Est étant donné les risques et la protection de la nature. S'il devait y avoir une extension, la question se poserait à nouveau, dans d'autres conditions.

Mme RENARD rappelle que toutes ces installations ont été accordées et analysées individuellement. Mais qui s'intéresse à la vue d'ensemble ? Toutes ces activités ne représentent-elles pas un risque ?
M. PFISTER explique que c'est la DREAL qui pilote ces dossiers et qu'elle prend en compte toutes les entreprises en analysant les différents risques.

M. DENEUX ajoute à cela qu'il participe régulièrement au comité de suivi BUTAGAZ, WAGRAM TERMINAL et ARLANXEO et apporte différentes précisions - qui sont reprises au point Communications.

En ce qui concerne FONROCHE, il y a une surveillance permanente.

Suite à une panne de chauffage à l'école maternelle,
MM. SCHWARTZ et LELOUP s'absentent à 20h56.
Arrivée de Mme HALTER à 21h04.
Retour de M. SCHWARTZ à 21h04.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents. (28 Pour - M. LELOUP Absent lors du vote)

COS

Avant d'évoquer l'arrêté préfectoral, M. le Maire fait un rapide point de situation sur le dossier COS et les récents évènements.

Travaux
Le déboisement du Krittwald a été autorisé par le Tribunal Administratif mi-janvier et les opérations ont eu lieu la semaine dernière.
La SANEF annonce le début des travaux de construction de l'échangeur à partir du mois de mars prochain.
La Préfecture a délivré un nouveau permis d'aménager pour le viaduc de Kolbsheim.
Les différents chantiers SOCOS avancent sur notre ban communal.

Différend entre la Municipalité et l'Association « les Fédinois contre le GCO »
La Municipalité a refusé de publier un de leur texte dans le dernier Vendenheim.Com, car il était truffé d'approximations et de contre-vérités. M. le Maire rappelle qu'il n'y a aucune obligation légale et que le Directeur de la Publication est responsable de ce qui est écrit.
Depuis la situation est tendue.
Suite à différents échanges entre le Président et le Maire, les élus ont décidé de ne plus leur verser de subvention et de ne plus mettre de salle à disposition.

Mairie Taguée
Dans la nuit du lundi 28 au mardi 29 janvier, la Mairie a été taguée et le Maire insulté et menacé. « VINCI et SANEF salauds, les arbres auront votre peau », « Pfrimmer collabo la tondeuse est prête » ont notamment été écrits sur les vitres et les murs de la Mairie.
Toutes les limites acceptables ont été franchies.
Aucune cause ne saurait justifier de tels agissements.

Cet acte a été unanimement condamné par le monde politique.
Le Préfet est venu en Mairie ce jour.
Au-delà des condamnations, on peut se réjouir de l'immense mouvement de soutien et de solidarité envers le Maire. De très nombreux Fédinois, la quasi-totalité des Maires de l'EMS, de nombreuses personnalités politiques de tous bords ont adressé des messages de sympathie.
Philippe PFRIMMER tient à remercier toutes celles et tous ceux qui lui ont adressé des messages lors de ces derniers jours.
Guy JUNG s'étonne du silence de Jean MISCHLER qui n'a pas condamné cet acte odieux.
Ce dernier répond qu'il était malade et qu'il a prévu de donner son point de vu en fin de Conseil Municipal.

« Porter à connaissance » de l'arrêté préfectoral pour l'autorisation unique du projet de COS

M. le Maire présente le point.

Par arrêté du 30/08/2018 modifié le 17/12/2018, le préfet a autorisé la société ARCOS à réaliser les travaux nécessaires au projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg et précisé ses caractéristiques de mise en œuvre. Les arrêtés, qui figurent en annexe, doivent être portés à connaissance du Conseil Municipal.

Mme RENARD a pris acte de ces arrêtés, mais le groupe UPV n'est pas d'accord avec les termes de l'arrêté concernant le désengorgement de l'A35 et la réduction de la pollution.

M. MISCHLER ajoute qu'au vu du coût au km par camion, les poids lourds ne rouleront plus en Allemagne mais utiliseront le COS, il y aura donc beaucoup plus de pollution.

MM. PFRIMMER et SCHWARTZ encouragent les conseillers à faire leurs remarques directement à M. le Préfet.

Les conseillers municipaux prennent acte de cet arrêté préfectoral.

1) Acceptation du transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (...) » (art. L. 211-7-I du Code de l'environnement)

M. le Maire présente le point.

Par courrier en date du 15 janvier 2019, l'Eurométropole de Strasbourg nous a informés de l'actualisation de ses compétences dans le domaine de l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
Le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à délibérer sur cette actualisation.

Depuis le 1er janvier 2018, l'Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence obligatoire dénommée « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Par une délibération du 22 décembre 2017, **l'Eurométropole de Strasbourg s'est dotée de la compétence facultative complémentaire concernant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou de lutte contre l'érosion des sols de l'alinéa 4° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.**

La présente délibération propose de doter l'Eurométropole de Strasbourg d'une nouvelle compétence facultative complémentaire aux compétences déjà exercées, à savoir **la compétence pour « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins [...] correspondant à une unité hydrographique »,** définie à l'alinéa 12° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Cette compétence permettra d'une part, de consolider les missions d'animation et de concertation mises en œuvre sur son territoire par l'Eurométropole de Strasbourg et d'autre part, d'autoriser un transfert de ces missions aux syndicats mixtes de bassin versant à créer, notamment au syndicat mixte du bassin Bruche-Mossig.

- **Missions exercées par l'Eurométropole de Strasbourg**

Les principales missions d'animation et de concertation dans le domaine du « grand cycle de l'eau » exercées par l'Eurométropole de Strasbourg sont les suivantes :

- élaboration et animation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Bruche Mossig Ill Rhin ;
- pilotage de la concertation pour la mise en place de structures de gouvernance pour l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants : création du syndicat mixte du bassin Bruche Mossig, réflexions pour la création d'un établissement public territorial du bassin (EPTB) de l'Ill.

Des missions complémentaires pourront être exercées à l'avenir, telle que l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

- **Missions susceptibles d'être transférées à des syndicats de bassin versant**

Sur le bassin versant de la Bruche, les entités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ont décidé de se réunir dans un syndicat mixte de bassin. Le périmètre d'intervention du syndicat devrait s'étendre à l'animation d'un programme d'actions de prévention des inondations. Ces missions, pour être exercées par le syndicat, devront faire l'objet d'un transfert de la compétence « animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque » au syndicat après sa création au printemps 2019, une fois que l'ensemble de ses membres s'en sera préalablement doté.

De la même manière, dans le cadre de l'évolution du syndicat Ehn Andlau Scheer d'une part, de la création d'un EPTB de l'Ill d'autre part, ou enfin de la constitution d'autres syndicats de bassins versants, le transfert de missions d'animation et de concertation pourra être plus facilement envisagé.

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique» prévue à l'alinéa 12° de l'article 211-I du code de l'environnement,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, (28 Pour – M. LE LOUP absent lors du vote).

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L 211-7,12°

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17

approuve

le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique» prévue à l'alinéa 12° de l'article 211-I du code de l'environnement.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

M. le Maire présente le point.

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du Budget. Le Budget Primitif 2019 sera présenté lors du Conseil Municipal du 18 mars 2019.
L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue, dans les 2 mois qui le précèdent, sur la base d'un rapport précisant :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution des taux de fiscalité locale
- Ainsi que la structure et la gestion de la dette.

En complément, la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« loi NOTRe») impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (Loi du 7 août 2015 et décret du 24 juin 2016).

Conformément à la loi NOTRe, le Débat d'Orientation Budgétaire fait désormais l'objet d'un vote du Conseil Municipal avec prise de délibération.
Le Budget Primitif 2019 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations des fédinois, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations des projets de loi de finances pour 2019 (PLF).

I. Contexte général de la préparation budgétaire 2019

A. Le contexte économique international et national

La Loi de Finances pour 2019 a été promulguée le 28 décembre 2018.Cette loi vient, comme chaque année, impacter le budget des collectivités. Il repose sur des projections, en matière économique et monétaire, au niveau mondial, européen et national.

La croissance mondiale devrait selon les prévisions s'élever à 3,3 % en 2019 contre 3,8 % en 2018. Cette croissance devrait être portée par les Etats-Unis et sa politique favorisant son économie nationale (réformes fiscales au profit des entreprises, mesures protectionnistes etc).

Ces mesures pèsent négativement sur la zone euro dont la croissance est prévue à 1,9 %. La croissance de la zone euro est aussi fragilisée par la situation politique et économique en Italie alors même que la Grèce vient de sortir de l'ornière.

Les finances publiques nationales doivent tenir compte de ce contexte économique mais aussi d'objectifs européens. Aussi la loi de Finances prévoit un taux de croissance de 1,7 % pour l'année 2019 et prévoit également de ramener le déficit public à 3,2 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

La première moitié de l'année 2018 a été plus difficile que prévue pour l'économie française, qui a enchaîné deux trimestres de « trou d'air » selon l'INSEE, à 0,2 % de croissance. On peut noter que ce ralentissement ne s'est pas limité à la France et ses facteurs internationaux sont connus (remontée des prix du pétrole, contexte d'incertitudes, lié notamment aux tensions protectionnistes).

Pourtant, le tassement de la croissance est accru sur le territoire français par rapport à la zone euro, où la progression de croissance observée est de + 0,4 % par trimestre. Certains facteurs nationaux expliquent ce phénomène : une consommation des ménages quasiment stable, de moindres besoins en énergie du fait d'un printemps très doux, la baisse du pouvoir d'achat enregistrée au trimestre précédent (liée à la hausse de la CSG) ou encore une amélioration des échanges extérieurs qui s'est par ailleurs faite attendre.

La seconde moitié de l'année 2018 s'inscrit dans un environnement international qui reste porteur mais incertain. Ainsi l'économie française reprendrait du tonus en fin d'année avec une croissance similaire à celle observée sur la zone euro. Quelques indicateurs permettent d'étayer cette prévision réalisée par les économistes : bondissement des immatriculations de voitures neuves, tonicité des investissements des entreprises, accélération des exportations en fin d'année, sous l'effet du calendrier des livraisons aéronautiques.
Il faudra cependant porter une vigilance particulière sur les impacts de la hausse des prix de l'essence et du fioul sur la consommation des ménages et des entreprises.

D'après l'INSEE, l'ensemble de ces éléments porterait la croissance du produit intérieur brut (PIB) français à + 0,5 % au troisième trimestre 2018 (revue à 0,4 % au 30 octobre 2018) puis + 0,4 % au quatrième. La croissance annuelle atteindrait 1,6 %, après 2,3 % en 2017. L'économie française créerait environ 130 000 emplois en 2018 et le taux de chômage s'établirait à 8,9 % en fin d'année.

L'inflation, après s'être redressée à 1,0 % en 2017, l'inflation atteindrait d'après les prévisions 1,8 % en 2018 (y compris tabac) sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019, les prix du pétrole alimentant moins l'inflation.
Source DOB EMS

B. La Loi de Finances 2019

Les principales mesures envers les collectivités locales :

- **Allègements d'impôts**
  Qui se traduit par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2,3 milliards d'euros. Ce geste fiscal, reposant principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, ainsi les contribuables seront dégrevés de taxe d'habitation de façon progressive sur trois ans (2018, 2019 et 2020). La recette communale sera pourtant préservée puisque l'Etat prend à sa charge le coût de cette réforme.

- **Stabilisation globale des concours financiers**
  La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Communes et Départements est maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros tout en tenant de la péréquation entre collectivités et bloc communal.

- **Soutien à l'investissement**
  Le soutien à l'investissement est maintenu au même niveau à savoir 2,1 milliards d'euros.

- **Nouvelle baisse des contrats aidés**

- **PPCR**
  Le Protocole Parcours, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui a été suspendu en 2018, sera réactivé à compter de 2019 : les budgets des collectivités locales ne pourront que l'acter.

C. Le Contexte Régional

D'après l'INSEE, le bilan économique du Grand Est montre une économie plus dynamique en 2017 qu'en 2016, ce qui était pressenti dans les prévisions. En effet, l'emploi salarié a progressé pour la 2ème année consécutive de + 1 % et l'emploi dans la construction a renoué avec la croissance pour la première fois depuis 2009.

Le taux de chômage a perdu 1,3 point et atteint 8,6 %, équivalent à la moyenne en France métropolitaine. Par ailleurs, le Grand Est conserve en 2017 son deuxième rang pour les exportations et se place au quatrième pour les importations. La création d'entreprises progresse dans 7 départements sur 10 et le Bas-Rhin en concentre un quart sur son territoire. Enfin, les établissements d'hébergement touristique du Grand Est ont enregistré une augmentation de 7 % du nombre de nuitées, ce qui est supérieur au niveau national.

La dernière note de conjoncture du Conseil économique et social de la région Grand Est ainsi que les derniers chiffres du tableau de bord pour la conjoncture régionale de l'INSEE fournissent des éléments plus récents sur le contexte régional en 2018.

L'emploi salarié dans le Grand Est a ainsi progressé en un an de + 0,5 % au 2ème trimestre 2018 (environ 9 000 créations nettes). C'est dans le Bas-Rhin que la progression est la plus forte avec + 1,3 % sur la même période, tiré par l'emploi intérimaire et le secteur de la construction qui redémarre (+ 1 000 logements mis en chantier entre juin 2017 et juin 2018).

Concernant, le taux de chômage, il diminue encore sensiblement dans le Bas-Rhin puisqu'il passe à 7,6 % au 2ème trimestre 2018 contre 8,1 % un an auparavant, et 8,6 % dans le Grand Est.
Source DOB EMS

D. Le Contexte Local

- **Le lotissement « Les Portes du Kochersberg »** est quasi terminé pour la tranche 1. Après 15 années de stagnation démographique, notre population va augmenter d'environ 800 habitants.
  Les recettes fiscales attendues donneront leur plein effet à partir de 2019-2020.

- **L'Eco parc Rhénan** sort de terre. Le programme de démolition et de dépollution est achevé. Plus de 90 % de la surface totale est commercialisée. Les premières recettes fiscales vont arriver dès 2019 (Taxe d'Aménagement).

- **Obligations liées** à la Loi SRU, la Commune a pu lever sa mise sous carence courant 2016.
  Toutefois, Vendenheim est toujours contrainte d'engager des dépenses importantes pour remédier au déficit de logements sociaux.
  En 2019, la Municipalité devra verser une pénalité d'environ 115 000 € (contre 83 000 € en 2018).

E. Structure financière de la Commune

La situation financière de la collectivité à fin 2018 est approchée par les indicateurs suivants :

- **L'Autofinancement**
  - Taux d'Epargne brute : 9,51 %
  - Taux d'Epargne nette : 4,46 %
  - Capacité de Désendettement : 2,9 années
  - Taux d'endettement : 35,26 % contre 72,79 % (moyenne de la strate à fin 2017).
    (Chiffres de la strate 2017 www.collectivites-locales.gouv.fr / 5636habitants)

La situation financière de la commune de Vendenheim, fin 2018 laisse apparaitre une gestion saine des finances communales.
La Commune peut prévoir un programme d'investissement, qui bien calibré, ne détériorera pas la dynamique saine existante.

- **La Dette**

Les caractéristiques de la dette de la Commune sont les suivantes :

ENDETTEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
ENCOURS DE DETTE	2 093 909 €	1 819 063 €	1 660 883 €	1 502 704 €	1 344 525 €	1 186 345 €	1 028 166 €	869 986 €	711 807 €	553 628 €	395 448 €	237 268 €	79 089 €	- €
ANNUITE DE LA DETTE	324 846 €	324 846 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	158 179 €	79 090 €

Encours de la dette = Montant global de la dette au 31/12 de chaque année
Annuité de la dette = Capital+intérêts

- **L'Encours de la dette**

Au 31/12/2018, l'encours s'élève à 1 819 063 € soit une dette par habitant de 322 € contre 827 € en moyenne, fin 2017, pour les communes appartenant à la même la strate.
La Commune de Vendenheim présente une dette structurelle saine.

- **La Capacité de désendettement**

Le ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la Commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.
La capacité de désendettement de la Commune s'établit à 2,9 ans fin 2018, ce qui est excellent, le seuil d'alerte de la charge de la dette devant être au maximum de 12 ans.

- **Les ressources structurelles extérieures**

  - **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

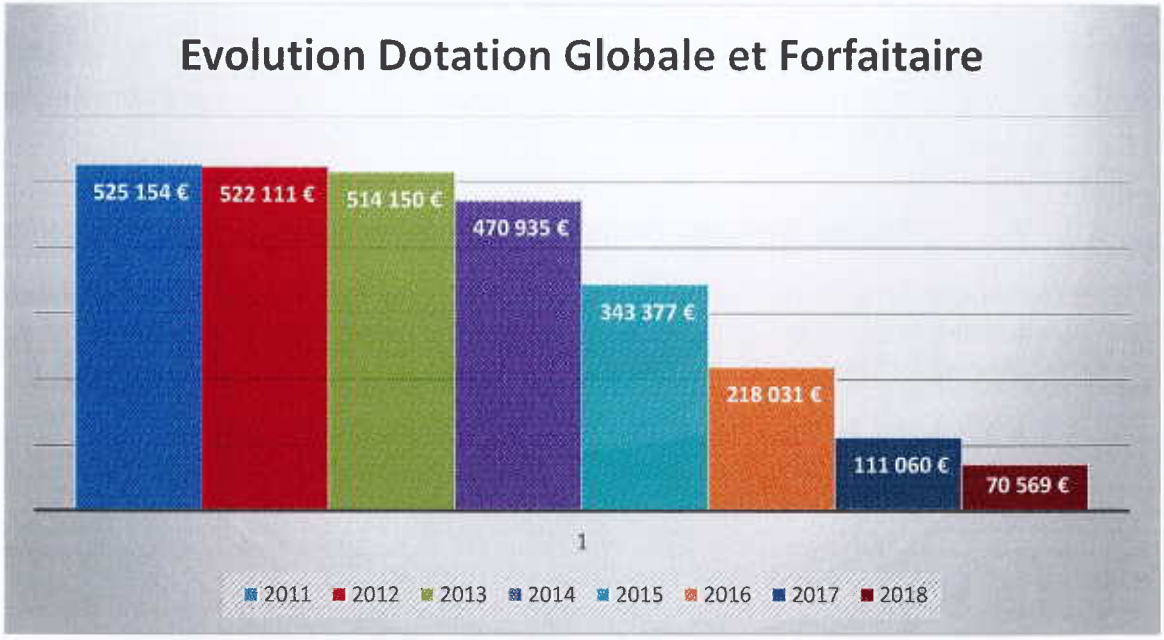

Entre 2011 et 2018, la commune de Vendenheim a vu sa DGF diminuer de plus de 451 542,00 € et ce, avec une forte accélération à compter de 2015.

  - **Les subventions Eurométropole Strasbourg**

Tout comme 2018, les subventions (Fonds de Concours pour les salles de spectacles, Aide à la Propreté) continueront à baisser de l'ordre de 3 %.
L'ensemble des dotations de l'EMS s'élève à 141 912,32 € pour 2018.

- **L'Attribution de Compensation** et la **Dotation de Solidarité Communautaire**
  Ces subventions quasi resteront stables en 2019 par rapport à 2018.
  Le volume de subvention 2019 sera de de 537 268 € (AC) et de 76 715 € (DSC).

- **Les Contributions obligatoires**
  - **La pénalité SRU**
    La loi SRU impacte lourdement la commune de Vendenheim. Le déficit en logements sociaux en 2018 de 352 logements expose la Commune aux pénalités financières pour de nombreuses années, en dépit de la signature du Contrat de Mixité Social.

  - **Le FPIC**
    Etant « contributeur » au titre de la péréquation horizontale, le territoire de l'EMS et donc la Commune de Vendenheim, verront leurs dépenses liées au FPIC augmentées à travers le système de péréquation.
    - La participation communale était de :
      - 2016 : 5 000 €
      - 2017 : 15 000 €
      - 2018 : 21 323 €
      - 2019 n'est pas connu à ce jour.

II Orientations Budgétaires 2019

- L'incendie du CTM du 07 avril a eu un impact financier important pour les finances de la commune en 2018.
- L'incertitude quant au montant des recettes fiscales, quid de l'évolution de la baisse de la taxe d'habitation, Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales. via un mécanisme de dégrèvement jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation de forte insécurité financière au-delà de cette date.
- **Tout comme les années précédentes, la municipalité n'augmentera pas les taux des trois taxes locales, seule l'évolution des bases, fixée par l'Etat s'appliquera de droit, le coefficient de revalorisation est de 2,2 % pour 2019.**
- En 2019, la politique volontariste de la municipalité sera encore accentuée.
- **De nombreux projets sont au programme et pour en sécuriser la réalisation il est prévu au budget 2019 un emprunt de 500 000 €.**

A. Premier principe : Poursuivre les efforts entrepris au titre du fonctionnement

Depuis 2015 la volonté de la Municipalité porte sur la recherche d'économies au titre du fonctionnement en dégageant des marges pour continuer à assurer les missions de service du public et conserver une capacité à investir.

Pour rappel, en 2018, les efforts avaient été réalisés au niveau de :
- La réorganisation des services avec notamment, création du Pôle Culture et Animation et la restructuration du service technique en mutualisant les moyens,
- La gestion de la masse salariale, suivi des heures supplémentaires, remplacement non systématique suite à un départ en retraite.

Par conséquent, il convient de poursuivre les efforts entrepris à savoir :
- <u>Continuer l'organisation des services en intensifiant la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GEPEC).</u>

- Réduire la masse salariale par notamment :
  - Analyse des besoins lors d'un départ en retraite,
  - Maintien d'un quota d'heures supplémentaires, géré par chaque Responsable de Pôle,

- Maintien du nombre de saisonniers à un maximum de 7 ETP/année (contre 15 ETP les années passées).

- Développer les travaux en régie,
- Renforcer la maintenance préventive des bâtiments communaux,
- Réaliser des actions en faveur des économies d'énergie dans le cadre de l'action de l'année.

B. Second principe : Optimiser les recettes réelles de fonctionnement

L'optimisation des recettes doit être un objectif partagé et recherché par l'ensemble des Pôles de l'administration communale qui doivent mobiliser des financements extérieurs par l'intégration des programmes d'action de la ville aux politiques des partenaires (Europe, Etat, Région, Département et Eurométropole).

C. Troisième principe : Moderniser les équipements communaux afin de réaliser des économies de gestion et offrir aux habitants des équipements fonctionnels

Un programme ambitieux est prévu en matière d'investissement, les principaux projets portent sur :

- L'éclairage public : une enveloppe d'environ 1 143 000 € sera allouée elle se décline sous la forme de 2 chantiers :
  - 367 000 € sont nécessaires dans le cadre de la réalisation de nouveaux équipements suite aux travaux de voiries réalisées par l'EMS.
  - 776 000 € sont alloués pour la rénovation du parc vétuste à 80 %, ce début de rénovation n'est que la première tranche d'un projet pluriannuel de 3 000 000 €.
- ADAP : une enveloppe de 123 000 € euros est prévue pour poursuivre la mise aux normes de nos bâtiments communaux.
- Espace Urbain à l'arrière de la Mairie : une enveloppe de 400 000 € permettra de rénover et d'améliorer les liaisons douces.
- Le Centre Omnisports : une enveloppe de 279 000 € permettra la rénovation des sols sportifs et de divers équipements.
- L'Espace Culturel : un montant de 241 500 € est destiné à l'installation d'une climatisation pour l'ensemble du bâtiment ainsi qu'à la rénovation des portes du bâtiment.
- Ecole Maternelle : dans le cadre de l'année des économies d'énergie de nombreux travaux seront réalisés, mise en place de LED.... pour près de 60 000 €.
- Ecole élémentaire : de nombreux travaux de mise aux normes sont prévus à hauteur de 75 000 €.

Le montant total des nouveaux projets de la municipalité pour l'année 2019 s'élève à 2 518 000 € auquel il faut ajouter le montant des restes à réaliser pour 559 112 € soit une enveloppe globale de travaux de **3 077 112 €.**

Retour de M. LELOUP à 21h40.

III Plan Pluriannuel d'Investissement PPI 2020/2021

Comme imposé par la loi NOTRe, une projection jusqu'à la fin du mandat est arrêtée. Le scénario présente des réalisations commandées par les 3 principes énoncés, actualisé selon les éléments du CA 2018 et la Loi des Finances 2019.

Le PPI est présenté en annexe.

IV Budget annexe du lotissement du Muehlbaechel

Les budgets primitifs, qu'ils soient pour le Budget Principal ou pour un Budget Annexe, sont des Budgets Prévisionnels. En conséquence, le budget annexe du Lotissement du Muehlbaechel doit être considéré au présent DOB.
Le Conseil Municipal, en 2016, a accepté le principe de création d'un lotissement communal qui va accueillir une résidence « séniors ».

Le projet est aujourd'hui programmé avec la réalisation d'une Etude de Faisabilité par les Services de Eurométropole Strasbourg. Cette première étude permettra de recruter en 2019, un maître d'œuvre devant conduire à l'APS et l'APD.
Pour le budget 2019, les dépenses seront, hors études, principalement des acquisitions foncières pour environ 200 000,00 €.

M. PFRIMMER ouvre le débat en précisant qu'il ne s'attardera ni sur le contexte international ni sur le contexte national ou régional et évoque directement les enjeux et les problématiques locaux.
Tous les ratios étant au vert, le Maire souhaite poursuivre l'indispensable remise à niveau des équipements communaux.
La dernière année du mandat doit être une année avec des nombreuses réalisations notamment dans le cadre de l'année des économies d'énergies.
Pour ce faire, il convient d'inscrire un emprunt de 500.000 € au budget. Ce sera un « emprunt de précaution » pour équilibrer le budget. Si les recettes nouvelles de l'Eco parc Rhénan arrivent comme attendues, nous ne lèverons pas cet emprunt.
Puis le Maire revient sur les différents projets qu'il souhaite mettre en œuvre, avant de passer au questions-réponses.

A la question de M. TROG si l'emprunt est « décaissé », et si un remboursement anticipé se fera lorsque les recettes arriveront, M. le Maire confirme que l'emprunt ne sera levé que si les recettes attendues, n'arrivaient pas en 2019. Si tel était le cas, la décision de son remboursement ou non à la perception de ces recettes serait prise en fonction des besoins du moment.

Concernant la Taxe sur le Foncier Bâti attendue pour l'Eco parc Rhénan pour 2020 ou 2021, il faut attendre les mois de mai ou juin. La DGFIP va fixer les valeurs locatives prochainement. Un point de situation sera fait en Commission Finances.

A la question de Mme BARBARAS concernant la pénalité SRU, M. PFRIMMER confirme qu'il y a eu un dépôt de permis d'Habitat de l'Ill concernant l'impasse lignée pour 18 logements, pour lesquels une demande de subvention sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. D'autres demandes sont en cours pour des déductions lorsqu'un particulier décide de conventionner.

Mme RENARD regrette que les comptes rendus de la Commission Finances ne reprennent pas les remarques et questions des membres de la commission. Le compte-rendu est juste une retranscription de la notice.

Pour répondre à la question de Mme BARBARAS concernant la continuité de l'organisation des services GPEC, M. le Maire confirme que l'objectif est de maintenir les frais de personnel au niveau actuel, soit 2 680 000 €. Un point sur les effectifs sera fait au Conseil d'avril.

M. PFRIMMER confirme à M. MISCHLER que la 1ère tranche du lotissement « Les Portes du Kochersberg » devrait rapporter entre 40 et 50 000 euros de taxes (TF et TH). Les rétrocessions de la SERS vers l'EMS et la Commune se feront en courant d'année.

M. MISCHLER estime que l'augmentation des bases qui est de 2,2 % est trop élevée.
M. le Maire précise que l'actualisation des bases n'est pas du ressort de la Commune mais relève directement de l'Etat.

Après échanges au sein de l'Assemblée, il a été demandé au Conseil Municipal de délibérer pour acter le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 et décret du 24 juin 2016,

- **acte** le débat relatif au DOB.

URBANISME

2) Autorisation donnée à M. le Maire à signer un permis de démolir pour la grange – 9 rue de la Cité

M. le Maire présente le point.

La Commune a procédé au rachat de la grange située 9 rue de la Cité dans le cadre de l'emplacement réservé VEN30 en date du 12 mars 2018.
Compte tenu de la vétusté du bâtiment et en vue de sécuriser le site, il y a lieu de procéder à la démolition de cette dernière.

La démolition étant soumise à autorisation, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer et à déposer ladite demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la démolition de la grange 9 rue de la Cité en vue de sécuriser le site,

CONSIDERANT que les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Autorise** M. le Maire à déposer et à signer le permis de démolir nécessaire à cette opération.

3) Autorisation donnée à M. le Maire pour déposer et signer une Déclaration Préalable de travaux

M. le Maire présente le point.

La Commune a pour projet la création de deux clôtures et portails :

- suite à la démolition de la grange 9 rue de la Cité, il est nécessaire de clôturer l'espace vert afin d'éviter toute intrusion sur la propriété communale,
- au niveau du presbytère catholique, la Commune souhaite mettre en place un portail pour limiter les accès vers la salle paroissiale.

Les travaux de clôture sont soumis à Déclaration Préalable de travaux. Aussi, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer et à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes.

Mme RENARD s'étonne de la nécessité de mettre un portail à la cour du presbytère. Le stationnement reste un problème dans le secteur au moment des célébrations. Il conviendrait de verbaliser les mauvais stationnements comme il a été fait pour les riverains après le marquage au sol des places de stationnement. Pour cette raison, UPV s'abstiendra au vote.

CONSIDERANT la démolition de la grange 9 rue de la Cité et la nécessité de clôturer la propriété communale,

CONSIDERANT, la nécessité de limiter les accès vers la salle paroissiale,

CONSIDERANT que les travaux de pose d'une clôture sont soumis à Déclaration Préalable de travaux,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à déposer et à signer la Déclaration Préalable de travaux nécessaire à la construction d'une clôture au 9 rue de la Cité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (UPV),

- **Autorise** M. le Maire à déposer et à signer la Déclaration Préalable de travaux nécessaire à la construction d'une clôture au presbytère catholique.

COMMUNICATIONS

Suivi des Sites WAGRAM-BUTAGAZ-ARLANXEO

Michel DENEUX, qui siège dans la Commission de suivi, nous informe que lors de la réunion qui s'est tenue le 16 janvier 2019, la Préfecture et la DREAL ont fourni les explications suivantes :

BUTAGAZ
En 2017 : 4 200 tonnes / 147 000 bouteilles de gaz.
Exercice sécurité le 28/02/2017 : pas d'accidents en 2017.
Inspection de la DREAL le 21/09/2017 : RAS.

WAGRAM TERMINAL
En 2017 : 2 958 000 de dépenses, dont 1,31 pour le réaménagement de la voie ferrée.
Pas d'accidents en 2017.
Exercice POI fait en 2017.

ARLANXEO
2017 : 103 000 000 d'euros d'investissements, dont 50 % pour la sécurité.
Exercice POI le 11/10/2017.
3 incidents avec arrêts, 2 accidents de travail avec arrêts sans gravité, 3 inspections de la DREAL le 28/03-26/09-30/11.

Fibre Optique

L'EMS a passé un contrat avec Orange pour le développement de la fibre sur toute l'EMS. Ce point avait été vu lors du dernier Conseil. Entre-temps nous avons appris

que SFR dispose de son propre réseau et qu'ils pourront, eux aussi, basculer vers la fibre, comme ils le souhaitent.

- **Formation du Personnel Communal**
  En 2017 : 141 jours de formation
  En 2018 : 196 jours de formation

- **Revue de Presse**
  Suite à la mise en place d'une convention de diffusion avec redevance, nous regrouperons les articles et les diffuserons de manière groupée une fois par semaine.

- **Grand Débat National**
  Comme souhaité par M. le Président de la République, nous avons mis en place un Cahier de Doléances à l'accueil de la Mairie.
  Carine DURET sera l'interlocutrice des personnes qui souhaitent organiser un Débat chez nous, dans des modalités qui restent à définir.

- **Film VENDENHEIM**
  Cathie GNEITING a fait réaliser un film de 2 minutes 40 sur Vendenheim. Coût 3.800 €. Ce film servira de support média lors de différents évènements. Ce film a été présenté lors des Vœux à la population en avant première.
  Nous visionnons ou re-visionnons ce film ensemble en guise de conclusion.

La séance est levée à 22h30.

Vendenheim, le 19 février 2019

Le Maire

Philippe PFRIMMER

MAIRIE DE VENDENHEIM
BAS-RHIN